



MESURES PRÉVENTIVES ET PRÉVENTION EN CAS D'INCENDIE

Conformément à l'article 90 du *Règlement sur les Centres de la petite enfance*, la responsable d'un service de garde (RSG) doit prévoir des procédures d'évacuation auxquelles elle doit se conformer en cas d'urgence.

Lors de l'entrevue avec la personne qui sollicite la reconnaissance, le bureau coordonnateur doit noter au rapport d'entrevue les procédures d'évacuation prévues.

La RSGE a l'obligation d'organiser des exercices d'évacuation chaque fois qu'elle accueille un nouvel enfant ou au moins une fois tous les six (6) mois. La répétition de ces exercices est essentielle, peu importe l'âge des enfants, car elle permet une meilleure connaissance des procédures par les enfants et par les adultes placés en situation d'urgence. De plus, l'arrivée d'un nouvel enfant peut nécessiter des modifications à la procédure établie (par exemple, l'ajout d'un poupon ou l'arrivée d'un enfant handicapé).

Le bureau coordonnateur, de par son rôle de soutien, peut aider la RSGE à élaborer ces procédures et à mettre en pratique des mesures de prévention. Le questionnaire ci-joint a été élaboré et permet de noter les procédures prévues par la responsable en cas d'urgence. Le questionnaire permet de vérifier si les mesures préventives sont adéquates et bien comprises; il permet aussi de procéder, s'il y a lieu, à des ajustements.

Une copie du questionnaire complété doit être conservée au dossier de la RSGE.

De plus, les trois feuillets d'information ci-joints, qui décrivent les mesures préventives, les procédures et les exercices d'évacuation, peuvent être remis à la responsable.

DOCUMENTS JOINTS :

1. Procédures d'évacuation en cas d'urgence
2. Procédures d'évacuation suggérées
3. Exercices d'évacuation suggérés
4. Rappel des mesures préventives



7225, boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe QC J2R 1E3
450 796.4452



375, route 137
La Présentation QC J0H 1B0
450 768.2848
www.cpebcnature.com



910, rue Principale
La Présentation QC J0H 1B0
450 488.0073



PROCÉDURE D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE

1. Décrivez les procédures que vous avez prévues en cas d'urgence :

2. Avez-vous établi des consignes d'urgence (exemple: regrouper tous les enfants et sortir deux par deux)?
Lesquelles?

3. Disposez-vous du matériel nécessaire en cas d'urgence: une lampe de poche, des couvertures, etc.? Énumérez.
Est-il à portée de la main?

4. Avez-vous déterminé un lieu de ralliement où les enfants pourront se réfugier en toute sécurité après l'évacuation?

OUI NON

Quel est-il? _____

Est-il connu de tous (enfants gardés et autres occupants)? OUI NON

Y avez-vous accès en tout temps? OUI NON

Est-il facilement repérable en hiver comme en été? OUI NON



En avez-vous la clé?

OUI NON

Y a-t-il une rue à traverser pour y accéder? Si oui, laquelle _____

Y a-t-il un téléphone disponible pour appeler du secours ou informer les parents?

OUI NON

Si non, quels autres moyens avez-vous prévus pour appeler du secours ou pour aviser les parents de l'événement?

Les parents connaissent-ils le lieu de ralliement en cas d'urgence?

OUI NON



7225, boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe QC J2R 1E3
450 796.4452



375, route 137
La Présentation QC J0H 1B0
450 768.2848
www.cpebcnature.com



910, rue Principale
La Présentation QC J0H 1B0
450 488.0073



PROCÉDURE D'ÉVACUATION SUGGÉRÉE

- GARDER SON CALME
- ALERTER les enfants et les autres occupants et évacuer les lieux le plus rapidement possible.
- VÉRIFIER si les portes sont chaudes avant de les ouvrir. Si tel est le cas, sortir par une autre issue.
- S'assurer de la SÉCURITÉ DES ENFANTS et ne prendre AUCUN RISQUE inutile.
- NE PAS PERDRE DE TEMPS à récupérer les vêtements ou les objets de valeur.
- Durant l'évacuation, REFERMER les portes derrière soi afin de réduire les courants d'air.
- Si la chaleur augmente et que les flammes et la fumée se propagent rapidement, faire RAMPER les enfants, et couvrir leurs yeux et leur nez d'une serviette ou d'un chiffon humide.
- Si vos vêtements ou ceux d'un enfant s'enflammaient, pratiquer la technique *S'ARRÊTER, SE JETER et ROULER PAR TERRE* puis étouffer les flammes à l'aide d'une couverture ou d'un manteau.
- Veiller à ce que tous les occupants aient été ÉVACUÉS (enfants gardés - autres occupants).
- NE RETOURNER SUR LES LIEUX de l'incendie sous aucun prétexte et s'assurer que les enfants en fassent autant.
- **Se rendre au LIEU DE RALLIEMENT prévu et s'assurer que les enfants y sont tous en sécurité et en santé.**
- **Si ce n'est déjà fait, AVISER le service d'urgence ou d'incendie.**





EXERCICES D'ÉVACUATION SUGGÉRÉS

EXERCICES PRÉPARATOIRES

- Donner l'occasion aux enfants de se familiariser avec la tonalité d'un détecteur de fumée.
- Transmettre clairement vos consignes aux enfants et leur rappeler, à l'occasion, l'attitude et les mesures à adopter en cas d'incendie, sans pour autant les effrayer.
- Vérifier les connaissances des enfants en matière d'incendie et les compléter par un apprentissage actif et participatif.
- Informer les parents des consignes et des notions inculquées aux enfants.
- Prévoir des scénarios appropriés à des situations données applicables à différents moments, soit aux repas ou durant la sieste.
- Présenter aux enfants des illustrations du plan des pièces et des sorties de la maison (portes et fenêtres) afin de les familiariser avec les lieux.

EXERCICES D'ÉVACUATION

- **Il est inutile de provoquer un effet de surprise. Aviser les enfants de la tenue d'un exercice d'évacuation durant la journée. Veillez à ce que l'on procède avec tout le sérieux relié à une situation réelle.**
- **Simuler une alerte d'incendie (au moins une fois par six mois ou à l'arrivée de chaque nouvel enfant) et procéder à un exercice d'évacuation complet.**
- S'assurer que tous les occupants de la maison participent à l'exercice.
- S'exercer à faire sortir les enfants de la maison en groupe et en rampant.
- Pratiquer avec les enfants la technique *S'arrêter, se jeter et se rouler par terre, les mains sur la tête*, pour étouffer les flammes lorsque les vêtements s'enflamment.
- Se rendre au lieu de ralliement.





RAPPEL DES MESURES PRÉVENTIVES

- Installer des DÉTECTEURS DE FUMÉE à chaque étage et les VÉRIFIER AU MOINS UNE FOIS PAR MOIS.
- Installer un ou des extincteurs portatifs conformes au règlement, procéder aux vérifications requises par le manufacturier (à toutes les années) et **S'ASSURER QUE TOUS LES ADULTES EN CONNAISSENT LE MODE D'EMPLOI.**
- S'assurer que tous les MÉCANISMES DE VERROUILLAGE des issues soient **CONNUS** de toutes les personnes qui peuvent aider en cas d'urgence.
- Vérifier les installations de **CHAUFFAGE** au moins **UNE FOIS L'AN**; nettoyer régulièrement les conduits d'air et les cheminées.
- Éviter de surcharger les PRISES DE COURANT et vérifier l'état des APPAREILS ÉLECTRIQUES.
- **Ne pas laisser de PRODUITS INFLAMMABLES** ou tout autre objet près d'une source de chaleur vive ou de radiateurs.
- Empêcher L'ACCÈS DES ENFANTS au foyer, à la cuisinière et au chauffe-eau.
- Ranger les **BRIQUETS** et les **ALLUMETTES** hors de la portée des enfants, et leur rappeler de vous les remettre s'ils en trouvent.
- Ranger **À PORTÉE DE LA MAIN** le matériel nécessaire en cas d'**URGENCE** : la trousse de premiers soins (hors de la portée des enfants), la lampe de poche, les couvertures, etc.
- Être équipé d'un **ÉCLAIRAGE D'URGENCE** en cas de panne de courant.
- **PRÉVOIR DU MATÉRIEL** pouvant assurer le **SAUVETAGE** des poupons ou des enfants handicapés (grands paniers, couvertures).
- **LA PERSONNE RESPONSABLE** doit détenir le pouvoir de décision pour l'application des mesures d'urgence. Elle doit être capable de prendre des décisions rapidement et de rester calme. Les tâches des autres occupants doivent être également bien définies.
- Tel que prévu au *Règlement sur les centres de la petite enfance*, procéder à un **EXERCICE D'ÉVACUATION AU MOINS UNE FOIS PAR 6 MOIS**, ou chaque fois qu'on accueille un **NOUVEL ENFANT**.





- **S'assurer que la REMPLAÇANTE, les occupants, ainsi que la personne qui vous assiste, s'il y a lieu, CONNAISSENT LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION et le NUMÉRO de téléphone du service d'incendie ou d'urgence. Ces numéros doivent être affichés à proximité du téléphone.**

VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS

Une fois par année, le Ministère vous demande de faire vérifier chacun de vos extincteurs.



7225, boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe QC J2R 1E3
450 796.4452



375, route 137
La Présentation QC J0H 1B0
450 768.2848
www.cpebcnature.com



910, rue Principale
La Présentation QC J0H 1B0
450 488.0073